RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

aefe
Agence pour l'enseignement français à l'étranger

MARCHE DE MAITRISE D'ŒUVRE

Acte d'Engagement (AE)

N° de contrat	

Opération

REHABILITATION/REMPLACEMENT DES MENUISERIES DE L'ECOLE ADRIEN BERCHET A TANGER

Maître d'ouvrage

Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger, représentée localement par la Proviseure du Lycée Regnault de Tanger

Comptable assignataire des paiements

L'Agent comptable du Lycée Descartes à Rabat, agissant en qualité de comptable secondaire de l'Agent Comptable de l'AEFE

NOVEMBRE 2026

AE 1. MAITRE D'OUVRAGE

Maître d'ouvrage / Pouvoir adjudicateur	l'Agence pour l'Enseignement Français à l'Etranger (AEFE)
Adresse postale	4 passage Colisée 93400 SAINT-OUEN-SUR-SEINE
Personne Responsable du Marché / Représentant du Pouvoir adjudicateur	Le Proviseur du Lycée Regnault, agissant en qualité d'ordonnateur secondaire de la Directrice de l'AEFE
Comptable assignataire des paiements	Agent comptable du Lycée Descartes à Rabat.
Conduite d'opération	Antenne immobilière AEFE

AE 2. CONTRACTANTS

Les cocontractants / cotraitants soussignés engageant ainsi les personnes physiques ou morales ci-après, sont groupés conjoints, cette équipe est désignées dans le marché sous l'appellation « le Maître d'œuvre » ou « le Titulaire » :

1er cotraitant (mandataire)		
RCS / ISO		
Représenté par		dûment habilité(e)
Adresse		
Code APE		
N° SIRET / ICO		
N°ICE		
N°RC		
N°IF		
N°CNSS		
Patente		
N° d'inscription à l'ordre des architectes (le cas échéant)		

2ème cotraitant		
RCS / ISO		
Représenté par		dûment habilité(e)
Adresse		
Code APE		
N° SIRET / ICO		
N°ICE		
N°RC		
N°IF		
N°CNSS		
Patente		
N° d'inscription à l'ordre des architectes (le cas échéant)		

3ème cotraitant		
RCS / ISO		
Représenté par		dûment habilité(e)
Adresse		
Code APE		
N° SIRET / ICO		
N°ICE		
N°RC		
N°IF		
N°CNSS		
Patente		
N° d'inscription à l'ordre des architectes (le cas échéant)		

Le Maître d'œuvre, pour tout ce qui concerne l'exécution du présent marché, est représenté par : *nom et qualité du mandataire* dûment mandaté à cet effet.

Le mandataire est solidaire de chacun des membres du groupement pour ses obligations contractuelles à l'égard de la personne publique pour l'exécution du marché.

Les parties contractantes, après avoir pris connaissance du Cahier des Clauses Administratives (CCA) et des documents qui y sont mentionnés et du Cahier des Clauses Techniques (CCT), et après avoir produit toutes les attestations demandées au règlement de la consultation :

- AFFIRMENT, sous peine de résiliation de plein droit du contrat, qu'aucune des personnes physiques ou morales pour lesquelles ils interviennent ne tombent dans leurs pays respectifs sous le coup de l'interdiction d'obtenir des commandes publiques ;
- ATTESTENT sur l'honneur que les prestations objet du présent marché seront réalisées avec des salariés employés régulièrement au regard des articles correspondants des Codes du Travail et réglementations *marocaines, françaises et européennes, chacun pour ce qui les concernent ;*
- S'ENGAGENT, sans réserve, conformément aux conditions, clauses et prescriptions imposées par le CCA et le CCT, à exécuter la mission de maîtrise d'œuvre aux conditions particulières ci-après, qui constituent l'offre.

AE 3. OBJET DU MARCHE

Le présent marché est un marché de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération ci-dessous.

3.1. DÉSIGNATION DE L'OPÉRATION

Le Maître d'ouvrage envisage, conformément au programme joint (parties concernées par cette opération) au présent marché et à l'*Estimation provisoire du coût prévisionnel des travaux* (Ep), une opération ayant pour objet la réalisation de l'ouvrage désigné ci-après sous l'appellation « projet » ou « opération » :

Projet / Opération	Réhabilitation/remplacement des menuiseries du bâtiment existant à l'école Adrien BERCHET de Tanger
Adresse du « Site »	Rue Ibn Toumert, 90000 Tanger

3.2. Contenu de la mission

Le contenu et l'étendue de la mission de base de maîtrise d'œuvre et des missions complémentaires commandées au titre du présent contrat sont définis au CCA (notamment à l'article AP 6) et dans le CCT.

3.3. Délais d'exécution

Les délais d'exécution de chaque élément de mission sont fixés comme suit (délais exprimés en semaines calendaires), hors délais d'instruction des autorités locales :

Délais d'exécution des prestations		
ESQ – études d'esquisse	3	semaines
PRO – études de projet	3	semaines
ACT – constitution du dossier de consultation des entreprises	1	semaines
ACT – analyse des offres des entreprises	1	semaines
DOE –constitution du dossier des ouvrages exécutés	3	semaines

Pour les autres éléments de mission, la durée globale prévisionnelle d'exécution des travaux est de 2 à 4 mois, réalisable en plusieurs tranches à définir selon le phasage (hors travaux de préparation), comprenant les éventuels travaux préalables (relocalisation provisoire, démolition, aménagements temporaires, …) ainsi que les délais nécessaires au phasage des interventions en fonction du calendrier scolaire de l'établissement, afin de tenir compte du fait que les travaux pourront se dérouler **en site occupé**.

Le point de départ de chacun de ces délais est fixé à l'article AP 7.4.1 du CCA. Les constitutions et dépôts des dossiers de demande d'autorisations administratives et réglementaires sont inclus dans les délais d'études avec les précisions apportées au CCA.

AE 4. OFFRE DE PRIX

4.1. Conditions générales de l'offre de prix

L'offre a été établie sur la base des conditions économiques en vigueur au mois de novembre 2026 (m0).

L'Estimation Prévisionnelle des Travaux (Ept) couvrant notamment les travaux et les mobiliers spécifiques décrits au programme de l'opération est établie dans les conditions prévues à l'article AP 9.1 du CCA il s'élève à **1 700 000 MAD HT** (valeur octobre 2025) telle qu'annoncée au Règlement de Consultation.

Le Taux de rémunération (Tr) s'élève à ……%

Le forfait provisoire de rémunération (Fr) s'établit ainsi : Fr = Ept * Tr

Il est fixé à …… MAD HT soit …… MAD TTC

Soit …… Dirhams Toutes Taxes Comprises (En toutes lettres).

La décomposition du forfait par éléments de mission et par contractants fait l'objet de l'Annexe I au présent acte d'engagement.

4.2. Forfait définitif de rémunération (Fd)

Le forfait de rémunération est rendu définitif dans les conditions de l'article CCA 8.3.

En cas de modification des barèmes fiscaux pendant l'exécution du marché, le titulaire en informe le Maître d'ouvrage afin que soit établi un avenant rectifiant le montant de son forfait.

AE 5. PAIEMENTS

Le Maître d'ouvrage se libérera des sommes dues au titre du marché en faisant porter le montant au crédit des comptes ci-après selon la décomposition et la répartition jointes en annexe.

1er cotraitant (Mandataire)			
Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code banque		Code guichet	

2ème cotraitant			
Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code banque		Code guichet	

3ème cotraitant			
Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code banque		Code guichet	

AE 6. NANTISSEMENT / CESSION DE CREANCE

Le montant maximal de la créance que les membres du groupement pourront présenter en nantissement ou céder est ainsi, suivant l'annexe I de répartition des honoraires, de :

1er cotraitant (Mandataire)	_____
2ème cotraitant	_____
3ème cotraitant	_____

AE 7. SOUS TRAITANCE

L'annexe II au présent acte d'engagement indique le montant des prestations que nous envisageons de sous-traiter.

Le montant des prestations sous-traitées indiqué dans l'annexe II constitue le montant maximal de la créance que le sous-traitant concerné pourra présenter en nantissement ou céder.

Le montant des prestations que nous envisageons de sous-traiter conformément à l'annexe II est de :
…… MAD HT soit …… MAD TTC
Soit …… Dirhams Toutes Taxes Comprises (En toutes lettres).

Le Maître d'œuvre, mandataire du groupement	
Fait à _____ Le _____	

Est acceptée la présente offre pour valoir les conditions figurant dans le présent document,

Le Maître d'ouvrage	
Fait à _____ Le _____	

Acte d'Engagement – Annexe I

I- Décomposition du forfait de rémunération provisoire de la mission de base (cf. art. AE 4)

- Estimation prévisionnelle des travaux (Ept) : **1 700 000,00 MAD HT**
- Taux de rémunération (Tr) : ___ , ___ %
- Forfait provisoire de rémunération (Fp) :_____ , ___ MAD HT

Éléments de mission	%	Montant H.T des éléments de mission	1er contractant mandataire	2ème contractant	3ème contractant
ESQ					
PRO					
ACT					
EXE					
DET					
AOR					
TOTAL					

Signature des co-contractants

1er cotraitant | 2ème cotraitant | 3ème cotraitant

Le Mandataire

Acte d'Engagement – Annexe II
Demande d'agrément d'un sous-traitant

Marché de maîtrise d'œuvre			
Objet			
Titulaire			
Prestation sous-traitée			
Nature			
Montant			
Sous-traitant			
Nom, raison sociale			
RCS / ISO			
Représenté par		dûment habilité(e)	
Adresse			
Code APE			
N° SIRET / ICO			
Compte à créditer			
Numéro			
Compte ouvert au nom de			
Sous le numéro		Clé RIB	
Banque			
Code banque		Code guichet	

Conditions de paiement du contrat de sous-traitance

- Modalité de calcul et de versement des avances et acomptes : conformément aux stipulations de l'Acte d'engagement et du CCA
- Mois d'établissement des prix : _____
- Modalités de révision des prix : _____
- Stipulations relatives aux délais, pénalités, primes, réfractions et retenues diverses : conformément aux stipulations de l'AE et du CCA

Autres renseignements

- Personne habilitée à donner des renseignements :
 - le Proviseur du Lycée Français Regnault à Tanger.
 - Le service immobilier de l'AEFE et son antenne immobilière basée à Casablanca.

- Comptable assignataire des paiements : l'agent comptable du Lycée Descartes à Rabat.

Le Maître d'ouvrage	**Le Maître d'œuvre**	**Le Sous-traitant**